

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Mesures en faveur des apprentis	190

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le Code du Travail,

VU la loi n° 2018_771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

ENTENDU les interventions de Christelle CARDET, Jean-Claude CHARRIER, Phillipe BARRE, François PINTE, Bruno RETAILLEAU, Christophe CLERGEAU, André MARTIN.

Après en avoir délibéré,

Au titre de l'exercice budgétaire 2019 :

Fonds social apprenti régional :

APPROUVE

le règlement d'intervention modifié relatif au fonds social lycéen / apprenti régional présenté en 1 - annexe -1,

APPROUVE

les avenants type à la convention Fonds social apprentis régional, tels que présentés en 1-annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants avec les organismes gestionnaires de CFA concernés.

Dotation d'Équipement Professionnel :

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 99 500 euros, ce qui porte le dossier père Dotation Équipement Professionnel de la rentrée 2019 (opération n°2019_09789_01), à hauteur de 2 313 000 euros,

Manuels scolaires :

APPROUVE

le règlement d'intervention modifié relatif à la Gratuité des manuels scolaires présenté en 1 - annexe -3,

APPROUVE

l'avenant à la convention « manuels scolaires », tel que présenté en 1- annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants avec les organismes gestionnaires de CFA concernés.

Au titre de l'exercice budgétaire 2020 :

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2020 d'une dotation de 7 872 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°190 : « Mesures en faveur des apprentis » ; le déblocage effectif des crédits dépendra cependant du bouclage financier définitif du transfert de la compétence apprentissage, qui n'est toujours pas connu au moment du bouclage du budget primitif.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Absents lors du vote : groupe La Région en Marche, Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs